



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

## DECISION N° 009 /FCF/CR/2023 DE LA COMMISSION DE RECOURS

BON A PUBLIER

### AFFAIRE :

### **FECAFOOT c/ CANON SPORTIF FILLES DE YAOUNDE**

(Recours en révision de la décision N° 008/FCF/CR/2023 du 17 février 2023)

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux du mois de mars ;

- Vu la Constitution du Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives ;
- Vu les Statuts, les Règlements Généraux, le Règlement Financier et le Code Disciplinaire de la FECAFOOT ;
- Vu le recours en révision contre la décision N° 008/FCF/CR/2023 du 17 février 2023 de la Commission de Recours ;
- Vu le recours en annulation des décisions N° 003/FCF/CFHD/2023 et N° 004/FCF/CFHD/2023 du 25 janvier 2023 de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline ;

La Commission de Recours composée de :

- |                     |                  |
|---------------------|------------------|
| - NTEDE Faustine,   | Vice-Président ; |
| - OUMAR ALI         | Membre ;         |
| - MENGUE BIKORO O., | Membre.          |

A rendu la décision dont le dispositif suit :

### PAR CES MOTIFS

Statuant contradictoirement à l'égard des parties, et à l'unanimité des voix des membres présents ;

Déclare recevable le recours en révision introduit par le Secrétaire Général de la Fédération Camerounaise de Football, comme fait dans les termes réglementaires ;



L'y dit fondée ;

Rétracte la décision querellée ;

**STATUANT A NOUVEAU :**

Déclare irrecevable pour défaut de qualité pour agir, le recours introduit par sieur NOA SOTER Isidore contre les décisions N° 003/FCF/CFHD/2023 et N° 004/FCF/CFHD/2023 du 25 janvier 2023 de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline ;

Met les frais de procédure à la charge de sieur NOA SOTER Isidore ;

Ordonne la publication de la présente décision conformément à la réglementation en vigueur ;

**LE VICE-PRESIDENT**



**NTEDE FAUSTIN**

**LE MEMBRE**



**OUMAR ALI**

**LE MEMBRE**



**MENGUE BIKORO O.**